

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT RIGOMER-DES-BOIS
COMMUNE DE VILLENEUVE EN PERSEIGNE
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL
SÉANCE DU VENDREDI 25 OCTOBRE 2019



L'an deux mille dix-neuf, le 25 Octobre à 18h, s'est réuni le Conseil Communal sous la présidence de M. Jean-Marie FIRMESSE, maire délégué.

Etaient présents : Mmes CANTE, CHARPENTIER, Mrs GOMMARD, GAUTIER, JEGO, LOISON, CAMUS.

Convocation du 18 Octobre 2019.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT :

Le compte rendu du Conseil communal du 19 Juillet 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) PREPARATION DU BUDGET 2020 :

Un certain nombre de travaux prévus pour 2019 n'ont pu être réalisés. Des demandes d'actualisation vont être faites pour des devis de l'année dernière :

- Peintures intérieures à la salle de la Charmille : SARL Toudja et SARL Jacques Juin
- Réfection de peinture sous le préau au Buisson : SARL Toudja et SARL Jacques Juin
- Réfection enduit extérieur sur soubassements à la mairie : Jérôme Durand

D'autres besoins en travaux sont apparus :

- A la Charmille, la passerelle nécessite un renforcement suite à un affaissement ayant entraîné la fermeture du passage : un devis est en attente chez SMS Anasthasie de Lignièrès,
- Suite à un contrôle Socotec, il s'avère que la maison de Gaston Floquet ne répond pas aux normes de sécurité en vigueur dans son installation électrique. Des devis seront demandés pour y remédier.
- Une demande de devis a été faite pour compléter la signalisation de limitation de vitesse Route des Egremondières (4 panneaux nécessaires). Il apparait à l'occasion de cette information qu'un panneau pour signaler l'intersection de cette voie avec la Rue aux Chèvres est manquant.

Dans les travaux courants, il est demandé la pose d'un grillage au logement du bourg en bordure de voie départementale pour assurer la sécurité des occupants, au regard de la dangerosité du muret de séparation haut d'environ 50 cm côté cour et de 2 mètres côté route. Un grillage d'occasion est disponible, reste à en assurer la pose.

L'interdiction de circuler pour tous véhicules sauf pour les riverains, Chemin de la Fontaine, n'est pas respectée. La visibilité du panneau pourrait être en cause : un déplacement de celui-ci apparait souhaitable. Christian Camus évoque la haie côté forêt au Buisson. Une taille verticale de cette haie, à environ 1,50 m de hauteur, avait été souhaitée lors de l'élaboration du projet d'aménagement pour permettre une vue agréable sur la forêt. L'accord du propriétaire étant indispensable, la demande lui en sera faite.

Les grillages de protection posés autour de l'espace propriété Rue aux Chèvres apparaissent dangereux pour les véhicules, en particulier les deux-roues, de par leur proximité avec la voie. Les autres communes déléguées seront consultées pour une intervention éventuelle auprès de la Communauté Urbaine.

Monsieur le maire délégué informe le conseil d'une opération en cours visant à installer une boîte à lire dans le bourg de Saint Rigomer, sur le modèle de celle réalisée au Buisson. L'accord du propriétaire du bâtiment sur lequel elle va être apposée est acquis. Régis Gautier en assurera la conception, la maîtrise d'œuvre et la pose avec l'employé communal.

3) ORGANISATION DES PROCHAINES MANIFESTATIONS COMMUNALES :

Le 10 Novembre prochain à 15h aura lieu l'inauguration des vitraux à l'église. Un concert avec la chorale 7/2 Chœur d'Ancinnes et l'ensemble instrumental Triumviret sera donné à cette occasion, suivi d'un vin d'honneur à La Charmille offert par la commune. L'association des Amis de Gaston Floquet pourra être associée à l'organisation de celui-ci si elle le souhaite.

A l'issue du vin d'honneur, les tables seront préparées pour le banquet du lendemain.

Des chaises seront demandées au Comité des Fêtes pour assurer un accueil suffisant à l'église.

Rendez-vous est donné aux conseillers disponibles le dimanche matin à 9h pour préparer la salle et l'église.

4) **COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES INSTANCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES :**

- ✓ Dernière réunion du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable : une nouvelle hausse du prix de l'eau a été décidée pour l'année prochaine pour faire face aux travaux de renouvellement des canalisations. Un tiers de ce chantier a été réalisé à ce jour. La lutte contre les factures impayées se poursuit laborieusement mais avec des résultats.
- ✓ Jean-Yves Jego confirme le dépôt de la candidature du Parc Régional Normandie-Maine au classement de l'UNESCO pour le mois de Novembre.
- ✓ Francis Loison indique que les travaux de déploiement de la fibre suivent leur cours normal, en évoquant toutefois les difficultés causées par l'Office National des Forêts au regard des nécessités d'élagage à réaliser sur son territoire. La commune de Saint Rigomer est particulièrement concernée, en particulier pour le tronçon de la Maison Forestière de Blavoust à Château Gaillard.
- ✓ Dominique Cante a assisté à la dernière réunion du Centre Communal d'Action Sociale où deux dossiers ont été examinés. Elle précise, en revanche, qu'elle n'a pu être présente au dernier conseil d'école.

5) **PERSPECTIVES D'AVENIR POUR NOTRE COMMUNE DELEGUEE APRES 2020 :**

A l'approche des prochaines échéances municipales, un certain nombre de points posent question et les membres du conseil communal émettent les remarques suivantes :

- ✓ Ils prennent acte de la candidature du maire sortant et de la présence de Christian Camus et Francis Loison sur sa liste,
- ✓ Ils regrettent l'obligation de parité qui entrave la constitution de la liste : trois femmes seraient à trouver sur Saint Rigomer pour faire face à cette contrainte. Les contacts pris n'ont pas, à ce jour, été fructueux.
- ✓ Francis Loison et Christian Camus rendent compte de la volonté de leurs co-listiers de maintenir, s'ils gardent la majorité dans la prochaine équipe, les maires délégués, les mairies déléguées avec leurs heures d'ouverture, et de mettre en place des conseils (communaux ?, de quartier ? citoyens ?, ...) dans les communes déléguées formés, peut-être, de personnes engagées dans la vie locale. Les membres du conseil communal soutiennent ces options.
- ✓ Les candidats ont conscience de la charge de travail qui risque de peser sur une équipe sensiblement réduite, ce qui nécessitera probablement une nouvelle organisation en terme de personnel, de matériel et de sous-traitance.

6) **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Jean-Yves Jego va prendre contact avec les associations locales et la mairie pour la préparation du prochain Petit Saint Rigomérois à paraître en Décembre.

Aucune autre question ni information n'étant formulée, la séance est levée à 19h30.

Une nouvelle réunion du Conseil Communal est proposée le **Vendredi 24 Janvier 2020 à 18h.**